Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA DORDOGNE

Accueil Etrangers -Informations aux usagers

Dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie de covid-19, la préfecture est fermée au public depuis le 16 mars 2020 et tous les rendez-vous ont été annulés.

Pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles, le ministère de l'intérieur a décidé de proroger de six mois la durée de validité de tous les titres de séjour, des visas de long séjour, des récépissés de titre de séjour et des autorisations provisoires de séjour, et de trois mois les attestations de demandes d'asile, pour les documents arrivant à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020. Tous vos droits sont donc maintenus.

A compter du 18 mai 2020, l'accueil des ressortissants étrangers sera rouvert pour la seule opération de remise des cartes de séjour aux usagers, et **uniquement sur rendez-vous**, et dans le strict respect des gestes barrière, de la distanciation sociale et du cheminement prévu à l'intérieur de la préfecture.

Vous pouvez donc dès à présent prendre rendez-vous exclusivement sur le site internet www.dordogne.gouv.fr à la rubrique « prendre un rendez-vous » sur le calendrier des remises de cartes de séjour.

Attention tout rendez-vous pris sur un mauvais calendrier sera systématiquement annulé

Les conditions matérielles d'accueil
-respecter les gestes barrières, la distanciation sociale d'un mètre et le cheminement prévu
-venir seul (sauf si présence du conjoint exigé)
-venir à l'heure (tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous)
-le dossier doit être complet (originaux présentés, photographies aux normes, photocopies effectuées, timbres achetés pour la remise des titres). Pas de possibilité de faire des photocopies ou des photos d'identité sur place.
-apporter son stylo bille noir
-ne pas venir sans rendez-vous
-toute question peut être posée à l'adresse suivante : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr